



LA VOLONTE DE REUSSIR

NOUS,
Michel CARREAU
Maire de la Ville de TERGNIER

Réf : ST/VE
2022.088

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle du **24 Novembre 1967** sur la signalisation routière,

Considérant que par mesure de sécurité, il est indispensable de faciliter la circulation des véhicules,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de TERGNIER,

ARRETONS

ARTICLE 1 : A compter de la publication du présent arrêté et de la mise en place de la signalisation réglementaire, une limitation de vitesse à 30 Km/h est instaurée, rue Carnot, depuis l'intersection des rues Berteaux et de la Place jusqu'à au rond-point de la Révolution à Tergnier.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules de toute nature se fera sur une seule voie de circulation, chaussée rétrécie, rue Carnot, depuis l'intersection des rues Berteaux et de la Place jusqu'à l'intersection de la rue du Maraiquiez et de l'entrée du parking de la Place l'Hérodelle à Tergnier.

.../...

Hôtel de Ville

1 Place Paul Doumer - BP 106 - 02700 TERGNIER - Tél. : 03 23 57 11 27 - Fax : 03 23 57 65 95

Courriel : mairie@ville-tergnier.fr - Site internet : www.ville-tergnier.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire de Tergnier

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les Services Techniques de la Ville de TERGNIER.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier,
est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

Pour expédition certifiée conforme
TERGNIER, le 2 août 2022

Pour le Maire
Monsieur Loïc VIEVILLE
3^{ème} Adjoint délégué



Tergnier, le mardi 2 août 2022

Pour le Maire,
Monsieur Loïc VIEVILLE
3^{ème} Adjoint délégué

Copie sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier
- Monsieur le Commandant des Pompiers de Tergnier
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère
- Monsieur le responsable des TACT
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise SEPUR